



APPEL A PROJETS

Résidence transfrontalière d'arts
numériques et multimédia

Metz – Luxembourg

édition 2025/2026

ROTONDES:

EXPLORATIONS CULTURELLES



PwC Foundation Luxembourg
Under the aegis of Fondation de Luxembourg



PRÉSENTATION GÉNÉRALE

CONTEXTE

Début 2024, dans le cadre du programme de coopération INTERREG VI Grande Région, le projet « GRACE » (Greater Region Artistic and Cultural Education) a permis la constitution d'un réseau de partenaires culturels et éducatifs transfrontaliers et la définition d'un plan d'actions collectif visant à généraliser l'éducation artistique à tous les citoyens de la Grande Région¹ sur la période 2024 - 2026.

Dans le cadre de ce projet, et à l'initiative des Rotondes à Luxembourg-Ville, la Ville de Metz et le tiers-Lieu BLIIDA à Metz se sont associés pour créer un programme de 2 résidences transfrontalières croisées entre 2 artistes ou collectif d'artistes, sur les territoires messin et luxembourgeois.

Ce programme de double résidence transfrontalière est dédié à la création, à l'éducation artistique et à l'échange entre les artistes et les partenaires du projet GRACE. Le présent appel à projets vise donc à rechercher et à sélectionner deux artistes ou collectifs d'artistes (dans la limite de 3 personnes par collectif).

Chaque artiste ou collectif retenu·e sera accueilli·e durant quatre semaines réparties sur la période de décembre 2025 à juin 2026 et sur chaque territoire des structures participantes ,Metz et Luxembourg-Ville, avec des temps communs de rencontres et de travail afin de croiser regards et pratiques sur leurs processus créatifs et leurs dispositifs participatifs ou pédagogiques.

OBJET

Le programme de résidence répond à plusieurs objectifs :

- accompagner le processus de création d'œuvres dans le domaine des arts numériques et des arts multimédia et soutenir ainsi l'émergence et la structuration de la scène artistique de la Grande Région ;
- rendre les arts numériques et multimédia accessibles et compréhensibles aux habitants de la Grande Région, en développant des dispositifs de création et de médiation collectives pour différents publics ;
- fédérer différents acteurs culturels et éducatifs de la Grande Région autour d'un projet collaboratif transfrontalier inédit.

¹ La Grande Région est un espace de coopération transfrontalier regroupant des territoires partenaires allemands (Sarre, Rhénanie-Palatinat), belges (Wallonie) et français (Lorraine, au sein de la Région Grand Est), ainsi que le Grand-Duché du Luxembourg. Plus d'informations sur <https://interreg-gr.eu/>



Cet appel à projets invite donc les artistes intéressé-e-s (individus ou collectifs) à soumettre des projets de création d'une œuvre originale, accompagnés d'un dispositif d'implication des publics défini par l'artiste : soit dans le cadre d'un dispositif de création participative, soit dans le cadre d'un projet d'éducation artistique lié au processus créatif de l'œuvre.

Dans leurs périodes de résidence, les artistes devront donc répartir leur temps entre la création (70%), la conduite du projet pédagogique ou participatif associé (25%) et la communication autour de la résidence auprès des partenaires du projet GRACE et auprès de la presse (5%).

Volet création

Les projets de création doivent remplir les critères suivants :

- Le processus créatif et l'œuvre s'inscrivent dans les champs des arts numériques et multimédia.
- Les formats privilégiés des projets de création seront des installations intégrant des éléments performatifs, ou des performances multidisciplinaires ou hybrides. Ce choix n'étant pourtant pas limitatif : tout autre format peut également être soumis, mais celui-ci doit être mobile, et adaptable aux lieux où seront présentées les restitutions.
- L'œuvre en création peut se situer à différents stades d'avancement lors de la soumission du projet.
- L'objectif des 4 semaines de résidence n'est pas in fine de créer une œuvre aboutie, mais d'avancer dans la création de la meilleure façon possible afin de pouvoir restituer un « work in progress » à un public et à des professionnels à deux moments en 2026 : le 21 février à Multiplika Lab au Luxembourg, puis à Metz en juin lors d'un temps fort sur les arts numériques (les modalités seront définies ultérieurement).

Volet implication des publics

Ce programme de résidence concourt aux objectifs du projet Interreg GRACE qui vise à généraliser l'éducation artistique à tous les habitants de la Grande Région, avec une attention particulière aux publics éloignés de la culture. C'est pourquoi les temps de résidence et de diffusion devront comprendre des dispositifs de pédagogie ou des processus participatifs pendant la création à mener auprès de différents publics présents sur les différents territoires d'accueil.

Les artistes ou collectifs d'artistes auront le choix de leurs publics cibles parmi :

- Le jeune public, par groupes encadrés par des centres socio-culturels ou dans le cadre scolaire et universitaire ;
- Les seniors de 64 ans et plus ;
- Les adultes de 18 à 63 ans.

Des actions pourront aussi être proposées aux étudiants de l'Ecole d'arts de Lorraine pendant la période de résidence à Metz.

Les artistes sont invité-e-s à intégrer dans leur candidature une première réflexion sur un processus créatif participatif ou sur des premières pistes d'actions de médiation inclusives autour de leur processus créatif à conduire pendant les temps de résidence sur les différents territoires.

Au début de chaque période de résidence au Luxembourg, une réunion de travail entre les artistes et les partenaires permettra d'affiner le processus participatif ou de médiation mis en œuvre pendant les périodes de résidence.

Volet communication

Dans le cadre du projet INTERREG VI GRACE, les œuvres et dispositifs pédagogiques associés conçus lors de cette résidence seront valorisés auprès de la communauté éducative et du secteur culturel de la Grande Région via des articles sur le futur site web du projet INTERREG VI GRACE et lors de rencontres professionnelles ou webinaires organisés par les partenaires du projet GRACE.

Les artistes devront également participer, le cas échéant, à des temps de rencontres avec la presse ou des dispositifs de communication propres à chaque lieu d'accueil et organisés par les partenaires du projet GRACE.

LIEUX D'ACCUEIL DES RÉSIDENCES

Rotondes

Les Rotondes – deux anciennes remises à locomotives à la gare de Luxembourg – sont un lieu unique proposant des manifestations dans les domaines des arts de la scène, des musiques actuelles et des arts visuels, ainsi qu'une offre importante de conférences, de projets participatifs et d'ateliers pour tous les âges.

Défricheuses de talents, les Rotondes accordent une place importante aux jeunes, autant comme participant-e-s que comme public. Cherchant à renforcer le lien naturel entre la culture et l'éducation, les Rotondes font figure de centre d'expertise et d'incubateur d'initiatives nouvelles.

Depuis 2017, les Rotondes sont organisatrices de la biennale d'arts numériques *Multiplica* qui est devenue à partir de 2025 – sous le nom de *Multiplica Lab* – un événement annuel mettant en avant la nouvelle création numérique locale et internationale.

Plus d'infos : <https://www.rotondes.lu/>

BLIIDA

Situé dans l'ancien centre d'exploitation des bus de l'agglomération messine, BLIIDA est un véritable laboratoire de partage et de prospective pour les projets créatifs et numériques.

BLIIDA est une plateforme collaborative de 25 000m², un équipement culturel connecté à son territoire et à ses habitants qui a pour vocation d'encourager, d'accompagner et de professionnaliser les acteurs de la création du Grand Est.

À travers un dispositif évolutif et modulaire, BLIIDA permet de semer, de développer et d'accompagner les idées. Le tiers lieu offre la possibilité à chacun de concevoir et de faire

aboutir ses initiatives, en favorisant la mutualisation des ressources, en provoquant la rencontre et l'échange des savoirs et des compétences.

BLIIDA accueille à la fois des résidences d'artistes, des ateliers de production et des studios numériques, en totale résonance avec le monde économique.

BLIIDA, est un lieu de rencontres et d'expériences. Les talents locaux sont valorisés au travers de manifestations culturelles et d'événements accessibles à un large public.

Plus d'infos : www.bliida.fr

Personnel technique sur les lieux d'accueil:

- une équipe technique (son/lumière/vidéo) encadrera les deux projets sélectionnés lors des 4 semaines de résidence aux Rotondes et à TCRM BLIIDA, selon les besoins des deux projets artistiques retenus ;
- un poste de freelance par projet (p.ex. technicien.ne. spécialisé.e., regard externe, informaticien.ne.), pourra être pris en charge par les lieux d'accueil, dans la limite de 4 jours d'intervention sur la période de 4 semaines de la résidence

Espaces des lieux d'accueil :

Rotondes

Aux Rotondes les espaces suivants seront mis à disposition (pour les détails des salles, veuillez consulter les fiches techniques >> <https://www.rotondes.lu/fr/profiles/appele-a-projets-residence>)

Salle Black Box :

du 01 au 06 décembre 2025

du 08 au 13 décembre 2025

du 19 au 23 janvier 2026

Salle Studio 3 :

du 01 au 06 décembre 2025

du 08 au 13 décembre 2025

La période de résidence aux Rotondes correspond à une des 3 options suivantes, selon les besoins en salles des projets sélectionnés :

Option A)

Projet 1 : Black Box 01 au 13 décembre 2025

Projet 2 : Studio 3 01 au 13 décembre 2025

Option B)

Projet 1 : Black Box 01 au 13 décembre 2025

Projet 2 : Studio 3 01 au 06 décembre 2025

+Black Box 19 au 23 janvier 2026

Option C)

Projet 1 + 2 : Black Box 01 au 13 décembre 2025

(cohabitation)

BLIIDA

À BLIIDA les espaces suivants seront mis à disposition (pour les détails des salles, veuillez consulter les fiches techniques >> <https://www.rotondes.lu/fr/profiles/appel-a-projets-residence>)

Walking Ghosts Hall :

Une espace dédié à l'organisation d'événements pluridisciplinaires : concert, séminaire, cocktail, expositions ..

L'espace est utilisé également à destination des artistes et des compagnies de spectacle vivant pour des résidences artistiques et de répétitions.

Il est possible de faire le noir presque complet grâce à un système de pendrillons.

Du 2 au 8 mars 2026

Du 9 au 15 mars 2026



Galerie

Ancien espace type garage, la Galerie se prête particulièrement à l'organisation d'exposition et de résidence artistique. Ses grands murs blancs et son cadre authentique industriel lui confèrent une ambiance originale et décalée. Il est possible d'avoir une obscurité complète.

Du 2 au 8 mars 2026

Du 9 au 15 mars 2026

Bureau

Du 2 au 8 mars 2026

Du 9 au 15 mars 2026

Les ateliers partagés

Sur les dates de résidence, les artistes auront accès gratuitement aux équipements prévus dans la formule "Accès pratique" (brochure *Ateliers partagés* téléchargeable sur <https://www.rotondes.lu/fr/profiles/appel-a-projets-residence>). Pour l'utilisation des machines et des équipements, les usagers doivent être formés ou être accompagnés par le fabmanager de BLIIDA.

2h d'accompagnement sont comprises (l'équivalent d'une formation machine).

Si besoin, le fabmanager pourra continuer à accompagner les artistes via un tarif horaire préférentiel : 30€ HT / heure au lieu de 50€ HT / heure.

CALENDRIER ET IMPLANTATION DE LA RÉSIDENCE

Les artistes ou les collectifs retenu.e.s seront accueilli.e.s en résidence durant quatre semaines au total, selon le déroulé suivant :

2025	
12 juin	publication de l'appel à projets
19 juin	présentation de l'appel à projets lors des rencontres du festival Constellations à BLIIDA Metz inscriptions: https://forms.office.com/e/W2ieDiYbW7?origin=lprLink

21 septembre date limite de dépôt des candidatures

02 octobre jury de sélection

08 octobre annonce de la sélection

01 – 06 décembre 1^{re} semaine de résidence pour les deux artistes ou collectifs d'artistes sélectionné.e.s à l'Espace Culturel des Rotondes à Luxembourg-Ville, encadrée par les Rotondes.

Salles mises à disposition : Black Box et Studio 3

08 – 13 décembre 2^e semaine de résidence pour les deux artistes ou collectifs d'artistes sélectionné.e à l'Espace Culturel des Rotondes à Luxembourg-Ville, encadrée par les Rotondes

Salle mise à disposition : Black Box et Studio 3

2026

19 – 23 janvier **Optionnel :**
2^e semaine de résidence pour le deuxième artiste ou collectif d'artistes à l'Espace Culturel des Rotondes à Luxembourg-Ville, encadrée par les Rotondes

Salle mise à disposition : Black Box

18-20 février Temps de montage pour la restitution pour les 2 artistes ou collectifs d'artistes

21 février 1^{re} restitution croisée aux Rotondes dans le cadre de Multiplica Lab par les 2 artistes ou collectifs d'artistes

Du 2 au 15 mars 2 semaines de résidence consécutives à BLIIDA Metz pour les deux artistes ou collectifs d'artistes sélectionnés

Juin (dates précises à définir) 2^e restitution croisée à Metz par les 2 artistes ou collectifs d'artistes dans le cadre d'une journée dédiée à la médiation dans les arts numériques, précédée d'un accueil de quelques jours à BLIIDA pour préparer la restitution

Sur la période de la résidence, les artistes et les collectifs sélectionné.e.s bénéficieront de :

- Des conditions de rémunération selon les conditions indiquées dans la partie suivante
- De la prise en charge de leurs frais de restauration, déplacements et d'hébergement selon les conditions indiquées dans la partie suivante
- La mise à disposition des espaces de travail des différents lieux de la résidence conformément au calendrier de résidence exposé ci-dessus
(Les spécificités techniques des lieux sont téléchargeables sur le site <https://www.rotondes.lu/fr/profiles/appel-a-projets-residence>)
- L'accompagnement des lieux de résidence pour la production et la communication autour de l'œuvre.
- L'accompagnement des lieux de résidence pour la mise en place de processus créatifs participatifs ou la mise en place d'actions de médiation inclusives des œuvres
- La mise en réseau avec les acteurs culturels et éducatifs messins et luxembourgeois

Les artistes ou les collectifs doivent impérativement se rendre disponible pour venir à Luxembourg-Ville et à Metz et y séjourner les semaines convenues dans leur intégralité, et être libres d'autres engagements professionnels ou personnels pendant la période de résidence puis pendant les moments de restitutions,

CONDITIONS BUDGETAIRES

RÉMUNÉRATION ET PRISES EN CHARGE

La rémunération et les prises en charge des frais annexes des 2 artistes ou collectifs d'artistes (dans la limite de 3 personnes par collectif) sera à montant égal entre les 2 artistes ou collectifs. Chaque partenaire financier du programme de résidence (Rotondes et Ville de Metz) prendra en charge la rémunération et les frais de prise en charge à ses propres conditions, détaillées ci-dessous. Chacun établira un contrat avec l'artiste ou collectif d'artistes de son territoire et aura la charge de lui/leur verser les sommes allouées selon le fonctionnement et le planning suivant.

Rotondes rémunérera l'un.e des artistes ou collectifs d'artistes selon ses propres conditions suivantes :

Rémunération : 4.000 € par artiste ou par collectif d'artistes / + Per Diem par personne / + frais de voyage par personne

Versement 1 mois avant chaque début de résidence sur un territoire (dates indicatives : 05 novembre 2025, 16 février 2026)	2 x 2.000 € par artiste ou par collectif d'artistes + Per Diem 45€ par jour de résidence, par personne + frais de voyage max. 250€ par personne concernant le temps de résidence
--	--

Bourse de production : 5.000 € par artiste ou par collectif d'artistes

Versement au début du programme sur facture	4.000 €
Solde versé sur facture à la clôture du programme sur facture et sur présentation d'un décompte de l'ensemble des dépenses	1.000 €

Note : La bourse de production à hauteur de 5.000 € est prévue pour tout achat ou location de matériel pendant la période de résidence pour les projets sélectionnés. D'autres frais éligibles sont les prestations de personnes externes travaillant sur les projets sélectionnés pendant la période de résidence. Un décompte sera demandé à la fin de la résidence et chaque dépense non engagée devra être restituée à Rotondes.

Cachet artistique pour la restitution : 2 x 500 € par artiste ou collectif d'artistes

Versement pendant la semaine suivant la restitution sur un territoire (dates indicatives : 27 février 2026, mi-juin 2026)	500 €
---	-------

Logement : cette dépense pourra au besoin être prise en charge directement par les Rotondes pour les temps de résidence des 2 artistes ou collectifs d'artistes au Luxembourg.

La Ville de Metz rémunérera le second des artistes ou collectifs d'artistes selon ses propres conditions suivantes :

La ville de Metz versera à l'artiste ou au collectif d'artistes retenu-e la rémunération globale de 10 000 € pour la rémunération du temps de résidence (4.000 €), la bourse de production (5.000 €) et les cachets artistiques pour les restitutions (2 x 500 €). A cette somme, la Ville de Metz ajoute 1 510 € maximum de frais annexes (restauration et transports) par artiste.

La ville de Metz verse à l'artiste ou au collectif d'artistes retenu-e la rémunération globale sur la base d'un devis détaillé, et accepté par la Ville de Metz.

Cette somme sera versée en trois fois :

- Une avance de 65% versée au début du projet ;
- Un acompte de 80% (incluant le montant de l'avance) versée sur facture ;
- Le solde de 20% versé sur facture à la clôture du projet.

Logement à Metz : cette dépense pourra au besoin être prise en charge directement par la Ville de Metz pour les temps de résidence des 2 artistes ou collectifs d'artistes à Metz, dans la limite de 700 Euros au total/par semaine/par personne.

Note : La bourse de production à hauteur de 5.000 € est prévue pour tout achat ou location de matériel pendant la période de résidence pour les projets sélectionnés. D'autres frais éligibles sont les prestations de personnes externes travaillant sur les projets sélectionnés pendant la

période de résidence. Un décompte sera demandé à la fin de la résidence et chaque dépense non engagée devra être restituée à la Ville de Metz.

BOURSE MULTIPLICA :

En outre, les deux artistes ou collectifs d'artistes retenu-e-s bénéficieront chacun-e d'une bourse d'un montant de 15.000 € attribuée par les Rotondes, en collaboration avec la Fondation PwC Luxembourg, abritée sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.

Le principal objectif de la *Bourse Multiplica* est d'accompagner le processus de création d'une œuvre novatrice dans le domaine des arts numériques et des arts multimédia, et de sa diffusion.

Les deux artistes ou collectifs d'artistes retenu-e-s signeront un contrat spécifique pour la *Bourse Multiplica* et s'engagent à utiliser ces fonds exclusivement pour le projet artistique soumis.

Fondation PwC Luxembourg :

La Fondation PwC Luxembourg a été créée en 2024 sous l'égide de la Fondation de Luxembourg pour promouvoir des projets éducatifs et culturels au Luxembourg et dans la Grande Région (c'est-à-dire la Belgique, l'Allemagne et la France).

En poursuivant cet objectif, la Fondation PwC Luxembourg soutient des projets qui favorisent l'éducation à tous les âges ainsi que des projets culturels qui permettent la création artistique et l'accès à la culture. Au sein de ces deux domaines, la Fondation PwC Luxembourg apporte à la fois un soutien sur le long terme (limité à un certain nombre de projets) mais également un soutien ou subvention ponctuels. Finalement, la Fondation peut également apporter un soutien d'urgence en réponse à des crises humanitaires et environnementales" dans le monde entier."

CANDIDATURE

La sélection des artistes ou des collectifs d'artistes sera effectuée par un jury transfrontalier, qui examinera leurs expériences et références, ainsi que leur proposition portant d'une part sur la création d'une œuvre d'arts numériques ou multimédia, et d'autre part sur un projet de création participative ou un projet de médiation artistique accompagnant la création de cette œuvre.



CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Un·e artiste ou collectif d'artistes sera sélectionné·e par territoire, donc deux artistes ou collectifs pour l'ensemble de la résidence.
- Dans le cas d'un collectif, il pourra être composé d'un maximum de 3 personnes.
- L'artiste ou le collectif d'artistes devra avoir un lien avec la Grande Région, en particulier avec la Meuse, Moselle, Meurthe-et-Moselle et/ou le Luxembourg.
- L'artiste ou le collectif d'artistes doit avoir un statut légal qui lui permet de contracter avec ses partenaires locaux en France, ou au Luxembourg. Pour les artistes français, les projets doivent être présentés par un ou plusieurs artistes ayant le statut d'artiste auteur, ou doté de sa microentreprise, ou identifiés au sein d'une compagnie ou d'un ensemble structuré à statut associatif ou privé et actif sur le territoire français ou luxembourgeois. Sont exclus du dispositif les artistes français professionnels non rattachés à une association ou une structure dotée d'un numéro de SIRET. Pour les artistes luxembourgeois, les projets peuvent être présentés par un ou plusieurs artistes indépendants ou identifiés au sein d'une compagnie ou d'un ensemble structuré à statut associatif ou privé.
- L'artiste ou le collectif d'artistes doit être disponible pendant toutes les périodes de résidence et lors des moments de restitution indiqués sur le calendrier ci-dessus.

DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature peut être rédigé en français ou en anglais et devra comprendre les pièces suivantes :

1. Le formulaire en ligne annexe dûment complété
2. Le CV ou les CV et portfolios du ou des artistes
3. Le budget prévisionnel détaillé du projet précisant les moyens humains et matériels mis à l'œuvre pour la réalisation du projet
4. Les pièces administratives demandées dans le formulaire.

Le dossier de candidature doit être adressé complet au plus tard le 21 septembre 2025 via le formulaire en ligne suivant <https://forms.office.com/e/r4gRHHZkx9> (pour le formulaire de candidature) et par mail à interreggrace@gmail.com (pour les pièces justificatives).

Les documents sont à transmettre par voie électronique uniquement.

Il est impératif que l'intitulé des fichiers joints commence par votre nom suivi du nom du document (ex : pour le participant M. Dupont : "dupont_cv.pdf"), et que ces documents soient en PDF.

Les dossiers incomplets ou tardifs ne seront pas acceptés.

Renseignements complémentaires :

Merci d'adresser vos questions par mail en français ou en anglais à l'équipe coordinatrice du projet INTERREG VI GRACE : interreggrace@gmail.com.

Les réponses à toutes les questions reçues sont publiées sur un document partagé accessible via le lien suivant, de manière à les traiter de manière égale :
https://docs.google.com/document/d/18aUhq_Klw5Y2nPyllptaCEKjgFGH3cye1dUpf_uVW8foE

Les questions et réponses de l'édition précédente peuvent déjà être consultées sur le même document.

MODALITES ET CRITERES DE SELECTION

La sélection sera faite début octobre 2025 par un jury d'experts transfrontaliers sur la base de critères exposés ci-dessous.

Les artistes et collectifs sélectionnés seront notifiés au plus tard le 08 octobre 2025.

Jury de sélection

Le jury de sélection sera composé des membres suivants :

- La Ville de Metz : Vincent Dappozze, directeur du Pôle Culture ;
- L'espace culturel des Rotondes, représenté par Yves Conrardy, responsable programme socioculturel et événementiel ;
- L'association TCRM-Blida représentée par Gautier Raguenaud, responsable du développement ;
- La Fondation PwC Luxembourg: Begga Sigurdardottir, responsable du comité technique culturel.

Le secrétariat de la séance sera assuré par la coordinatrice du projet INTERREG VI GRACE : Pauline Mohaupt.

Grille de notation

- Adéquation du projet à l'objet de la résidence : 30%
- Qualité et pertinence du projet sur le volet artistique : 20 %
- Qualité et pertinence du projet sur le volet du processus créatif participatif OU sur des actions de médiation : 20%
- Adéquation des dimensions techniques du projet aux lieux de résidence : 20 %
- Présentation détaillée et cohérence du budget : 10 %

CESSION DE DROITS D'EXPLOITATION ET COMMUNICATION

Le/La candidat·e ou le collectif sélectionné·e accepte de céder gratuitement, sous son nom, non exclusif, aux organisateurs du programme de résidence (la Ville de Metz, BLIIIDA, Rotondes) les droits de représentation de l'œuvre ainsi créée pendant toute la durée du programme INTERREG VI GRACE , pour la France et le Luxembourg, notamment à des fins de promotion et de communication, sur Internet, à la télévision, par tous moyens existants ou à venir, sous toutes formes et/ou tous supports connus ou inconnus à ce jour, à l'exclusion de toute exploitation commerciale.

Le/La candidat·e ou le collectif s'engage à mentionner « dans le cadre du projet GRACE, dédié à la généralisation de l'éducation artistique à tous les habitants de la Grande Région soutenu par le programme Interreg Grande Région 2021 – 2027 » sur sa communication autour de la résidence.

La Ville de Metz s'engage à indiquer sur ses supports de communication le nom de l'artiste ou du collectif ainsi que le programme « dans le cadre du projet GRACE, dédié à la généralisation de l'éducation artistique à tous les habitants de la Grande Région soutenu par le programme Interreg Grande Région 2021 – 2027 »

Par ailleurs, les organisateurs s'engagent à ne porter en aucune manière atteinte à l'intégrité de l'œuvre créée. Néanmoins, les organisateurs ne peuvent être tenus pour responsables en cas de diffusion et/ou reprise non créditée par un tiers, notamment sur les réseaux de télécommunications tel qu'Internet.

Lors de sa diffusion, l'artiste ou le collectif s'engage à mentionner « *L'œuvre a été créée dans le cadre d'un programme de résidences conjoint des Rotondes, de la Ville de Metz et de BLIIIDA avec le soutien du programme INTERREG via le projet INTERREG GRACE.*

Lors de sa diffusion, l'artiste ou le collectif s'engage également à mentionner « *Œuvre réalisée avec le soutien de la Fondation PwC Luxembourg sous l'égide de la Fondation de Luxembourg.*

Le/La candidat·e certifie qu'il/elle est l'auteur, l'autrice, le co-auteur ou la co-autrice de l'œuvre qu'il/elle présentera.

Le/La candidat·e garantit aux organisateurs que son œuvre ne comportera pas de violation de droits de la propriété intellectuelle, et qu'il/elle détiendra les droits et autorisations nécessaires, notamment pour le droit à l'image de personnes qui seraient filmées, et les droits d'auteurs pour les morceaux de musique qui seraient diffusés.

Cette cession sera incluse dans le contrat signé par chaque artiste retenu·e.